

FAQ SUR LA DIRECTIVE EMPOWERING CONSUMERS (EMPCO) – TITULAIRES DE LICENCES PROMOTIONNELLES

POINTS CLÉS

Quels sont les principaux changements introduits par FSC pour se conformer à la directive sur « Empowering Consumers for the Green Transition » (EmpCo) ?

Deux changements majeurs ont été introduits pour assurer la conformité avec l'EmpCo :

- Suppression progressive du label FFAF (« Forests For All For Ever » / « Des forêts pour tous pour toujours ») pour tous les titulaires de licence FSC (titulaires de certificat et titulaires de licence promotionnelle) ;
- Suppression progressive du dispositif de panel promotionnel pour les titulaires de licence promotionnelle FSC.

SUPPRESSION PROGRESSIVE – CALENDRIER

Quand la suppression progressive du label FFAF prendra-t-elle effet ?

Nous encourageons tous les titulaires de licence qui utilisent le label FFAF sur des produits ou dans tout type de communication (digitale ou imprimée) sur le marché de l'UE à le supprimer d'ici septembre 2026, date d'entrée en vigueur du nouveau guide d'utilisation de la marque FSC pour les titulaires de licence promotionnelle (FSC-STD-50-001). Si vous achetez des produits certifiés FSC qui portent le label FFAF, celui-ci devra être supprimé conformément aux directives fournies.

SUPPRESSION PROGRESSIVE DU FFAF – STOCKS, UTILISATION ABUSIVE, DÉROGATION

Quelles seront les règles applicables aux stocks existants certifiés FSC portant le logo FFAF ?

Tous les produits mis sur le marché de l'UE ou promus sur le marché de l'UE devront être conformes à partir de septembre 2026, y compris les stocks. Toutefois, la Commission européenne ne s'est pas prononcée spécifiquement sur le sort des stocks existants, et cette clarification est basée sur cette absence d'informations, mais sans exclure d'autres FAQ ou communications que l'UE pourrait publier à l'avenir.

Si vous vendez ou faites la promotion de produits certifiés FSC portant la marque FFAF sur le marché de l'UE, veuillez recouvrir ou retirer la marque FFAF d'ici septembre 2026.

Si vous vendez ou faites la promotion de produits certifiés FSC portant le label FFAF en dehors du marché européen, les règles FSC actuelles relatives aux stocks s'appliquent. Cela signifie que tous les produits certifiés FSC portant le label FFAF que vous avez déjà achetés peuvent être vendus jusqu'à épuisement des stocks. Toutefois, les supports promotionnels portant le label FFAF approuvés dans le

cadre du guide d'utilisation des marques FSC pour les titulaires de licences promotionnelles devront être épuisés, mis à jour ou retirés avant septembre 2026.

Que devez-vous faire des campagnes de marketing B2C/B2B en cours ou prévues mettant en avant le FFAF ?

Le logo FFAF devra être supprimé à la date d'entrée en vigueur du Guide d'utilisation de la marque FSC pour les titulaires de licence promotionnelle, qui sera au plus tard en septembre 2026.

Comment FSC traitera-t-il les situations dans lesquelles les titulaires de licence, en particulier les PLH, continuent d'utiliser le FFAF après la date limite, de manière intentionnelle ou non ? S'agira-t-il du processus habituel en cas d'utilisation abusive ?

L'utilisation du FFAF après la date limite de transition du guide FSC (septembre 2026) sera traitée comme une utilisation abusive par FSC, selon le processus habituel.

En outre, les titulaires de licence pourraient être exposés à des risques de non-conformité sur le marché de l'UE s'ils ne respectent pas la date limite législative de septembre 2026 fixée par EmpCo. FSC n'est pas responsable des utilisations non autorisées qui ont lieu après la date limite de suppression progressive, car FSC a explicitement communiqué la nécessité de cesser ces utilisations afin de se conformer à la directive.

SUPPRESSION PROGRESSIVE DU PANEL PROMOTIONNEL POUR LES PLH – ALTERNATIVES

Une conception alternative sera-t-elle proposée ?

Cette possibilité est à l'étude, mais elle pourrait s'avérer difficile à mettre en œuvre, car la conception ne peut pas utiliser de marqueurs visuels qui la rendent similaire à un label de durabilité, tels que l'encadrement, l'utilisation d'éléments graphiques similaires à une marque de certification, l'utilisation d'un code de licence, etc.

Quelles alternatives s'offrent aux PLH ?

Les PLH peuvent continuer à utiliser le logo FSC simple. FSC fournira des conseils sur la manière d'utiliser les marques commerciales FSC lorsqu'elles ne sont pas utilisées dans le cadre d'un panel promotionnel. Nous fournirons également davantage de ressources aux PLH dans le cadre du FSC Brand Hub.

MISES A JOUR DES OUTILS – FSC BRAND HUB

Quand les marques FFAF seront-elles supprimées du FSC Brand Hub ?

La marque FFAF sera supprimée en septembre 2026, lorsque le nouveau guide d'utilisation des marques FSC pour les titulaires de licence promotionnelle entrera en vigueur. Afin d'assurer que l'alignement avec la directive EmpCo reste une priorité, le FSC Brand Hub sera mis à jour avec des fenêtres pop-ups, des clauses de non-responsabilité et autres informations au cours des premier et deuxième trimestres 2026.

Quand le panel promotionnel destiné aux titulaires de licence promotionnelle sera-t-il supprimé du Brand Hub ?

Le design sera supprimé en septembre 2026, lorsque le nouveau guide d'utilisation des marques FSC pour les titulaires de licence promotionnelle entrera en vigueur. Afin d'assurer que l'alignement avec la

directive EmpCo reste une priorité, le FSC Brand Hub sera mis à jour avec des fenêtres pop-up, des clauses de non-responsabilité et autres informations au cours des premier et deuxième trimestres 2026.